

Aide-mémoire concernant les annexes à la Circulaire du Conseil synodal

Etat au 24 juin 2010

Afin d'assurer le bon déroulement de nos envois, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir observer les points suivants:

1. Déroulement/conditions imparties

- Une demande concernant l'annexe à joindre (format A5 ou plus petit uniquement) doit parvenir au plus tard le **15 du mois précédent l'envoi** au Service de communication des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure. L'information doit en outre indiquer le contenu/sujet du dépliant, les catégories de destinataires et le mois désiré pour l'envoi.
- Le Service de communication des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure décide si l'annexe est jointe à la Circulaire. Dans les cas litigieux, le Conseil synodal décide en la matière. Lorsque la demande est agréée, **deux exemplaires prêts à l'impression** doivent être fournis au Service de communication jusqu'au **22 du mois**.
- Le requérant reçoit du Service de communication une confirmation avec un **bulletin de commande**, sur lequel il mentionnera le mois de l'envoi, la catégorie des destinataires, le nombre d'exemplaires et l'expéditeur. Ce bulletin de commande doit être joint à la livraison.
- L'impression de l'annexe, le pliage et le coupage au format A5 incombent au requérant. Si l'annexe doit être imprimée par les Imprimeries Stämpfli SA Berne, la commande d'impression doit être passée avant le **15 du mois**. Les Imprimeries Stämpfli AG facturent directement d'éventuels coûts d'impression, de pliage ou de coupure.
- L'envoi – muni du bulletin de commande rempli – doit parvenir au plus tard le **22. du mois** à l'entreprise Stämpfli SA Berne. **Des annexes parvenant après ce délai ne peuvent plus être prises en considération.**

- Les documents en français et en allemand¹ doivent être livrés **séparément** (dans des contenants distincts) et une inscription correspondante doit figurer sur les contenants. Merci de livrer quelques exemplaires supplémentaires.
- L'imprimerie Stämpfli SA Berne, procède en général à l'envoi la première semaine de chaque mois. Les exemplaires en surplus sont détruits; ils ne peuvent pas être renvoyés à l'expéditeur.
- Les Services Centraux des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure établissent une facture à l'expéditeur pour l'envoi selon le tarif ci-après. Le délai de règlement est de 30 jours.

2. Choix des catégories de destinataires

Vous pouvez envoyer votre annexe à **une sélection** ou à **la totalité** des catégories de destinataires. Merci d'indiquer déjà lors de la demande à qui vous souhaitez adresser vos documents. (voir paragraphe 1).

Les adresses des destinataires sont libellées de telle manière qu'un destinataire qui serait à la fois député-e au Synode et pasteur-e, ne reçoit qu'un seul envoi.

2.1 Catégories de destinataires, nombre d'exemplaires et prix

Catégories	allemand		français	
	nombre	Prix	nombre	Prix
Prix de base		225.--		Sur demande
1. Pasteur-e-s	670	Supplément 60.--	65	Sur demande
2. Président-e-s de paroisse / président-e-s d'arrondissements ecclésiastiques	245	Supplément 40.--	35	Sur demande
3. Monitrices (-teurs) de catéchèse	400	Supplément 20.--	10	Sur demande
4. Assistant-e-s de paroisse / diacres	210	Supplément 20.--	15	Sur demande
5. Député-e-s au Synode	160	Supplément 20.--	10	Sur demande
6. Catéchètes	225	Supplément 20.--	5	Sur demande
7. Personnes intéressées	180	Supplément 20.--	30	Sur demande
Total	2090	425.--	170	Sur demande

¹ pour être inclus dans l'envoi groupé.

Exemple

Envoi à toutes les catégories (français et allemand) 2260 expl. = Fr. 425.
Par catégorie: supplément sur le prix de base de Fr. 225 (allemand).

3. Suppléments

Les travaux supplémentaires tels que le pliage, le coupage ou l'encartage d'annexes seront facturés au prorata du travail occasionné. Ces coûts supplémentaires ne sont pas compris dans le prix d'envoi; ils seront facturés directement par les Imprimeries Stämpfli SA Berne à l'expéditeur.

4. Recommandation

Lorsque votre annexe se compose de plusieurs feuilles volantes ou de prospectus, nous vous recommandons de les assembler de telle manière qu'ils ne forment qu'une annexe, sinon, plusieurs annexes seront facturées.

5. Autres informations

Pour tout autre renseignement et information:
Eglises réformées Berne-Jura-Soleure
Service de communication
Case postale, 3000 Berne 23
Tél. 031 370 28 28, Fax 031 370 28 90
kommunikation@refbejuso.ch

6. Adresse de livraison pour les annexes à envoyer avec la Circulaire

Stämpfli Publikationen AG
„Envois Eglises réformées BE-JU-SO“
Wölflistrasse 1
case postale 8326
3001 Berne

Personne de contact: Madame Regina Sarnig
Tél. 031 300 64 39 Fax 031 300 66 99